



ne peut se passer de l'estime d'autrui. La France est-elle ordonnée, elle convient à tous; est-elle non-seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Je le déclare, parce que j'ai par devoir, les yeux sans cesse fixés sur l'Europe.

La France n'est pas isolée, et il dépend d'elle d'être, au contraire entourée d'amis confiants et utiles. Qu'elle soit paisible, sous la République, elle n'éloignera personne, qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, elle verra le vide se faire autour d'elle.

Sous cette forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre, nous touchons, messieurs, à un moment décisif. Tous les esprits vous attendent, tous se demandent quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force de conservatrice dont elle ne peut se passer.

Le pays, en vous confiant ses pouvoirs, nous a donné la mission évidente de le sauver en lui procurant la paix d'abord; après la paix, l'ordre; avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance et enfin un gouvernement régulier. A la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale. Si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. Ce ne sera, de notre part, ni la déférence ni le devoir, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manquera à notre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement de ce siècle.

Chronique politique

La Patrie dit que, sur un ordre du ministre de l'intérieur, le 3^e volume des papiers trouvés aux Tuileries a été saisi chez l'éditeur.

On assure qu'une commission va être nommée pour examiner la question de l'organisation du corps des douaniers.

D'après le Siècle, la commission des finances du conseil municipal de Paris serait disposée à proposer un emprunt de 50 millions, sur lesquels 25 seraient affectés à la reprise des grands travaux.

Hier, à midi, des escadrons français de dépôt sont entrés à Châlons. Les autorités civiles et militaires ont été les recevoir à la gare où la population les a accueillis par les cris de « Vive l'armée! Vive la République! »

Lullier a voulu se suicider en se pendant avec son pantalon.

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 novembre.

Les amis de M. Thiers le disent très-dérouté par l'attitude des diverses fractions de l'Assemblée, depuis son retour. Un changement significatif s'est opéré depuis la dernière session dans les partis: le centre droit s'est rapproché de la droite, tandis que la division s'est mise dans le centre gauche. La gauche et l'extrême gauche se sont également rapprochées et marchent d'accord, de sorte que le centre gauche, dont M. Thiers voulait faire le pivot de sa politique, s'est dérobé sous ses pieds. Il faut donc aviser à d'autres combinaisons, et, en attendant, les projets de réforme constitutionnelle sont ajournés.

che, on s'y résignerait mais qu'il ne voyait encore aucun motif de prendre l'initiative de cette rupture. Il a fait remarquer que pendant toute l'année dernière, la gauche, même l'extrême gauche, s'était conduite avec beaucoup d'habileté, de calme et de modération relative. S'il était donc possible que même à présent elle renonçât aux propositions violentes dont on lui attribuait le projet et que si elle donnait cette preuve de sagesse, il serait impardonnable de l'avoir blessée par une rupture prématurée et non provoquée. Il a donc conclu qu'il fallait laisser l'extrême gauche prendre les devants, que si cette dernière apportait à la tribune des propositions trop violentes on romprait alors avec elle à la tribune même et sous forme de réplique à ses propositions. Cette attitude serait alors mieux comprise par le pays, parce qu'elle porterait avec elle son explication. Sur ces conclusions, vivement appuyées par l'amiral Jaurès, le centre gauche a voté le rejet de la proposition Béranger, Robert de Massy et Casimir Périer. Il a été décidé qu'on se maintiendrait en bons termes avec la gauche.

Au même moment, la droite entrait en pourparlers avec le centre droit au sujet du choix des candidats pour le nouveau bureau de l'Assemblée. Sur l'insistance de M. de Broglie, le centre droit a déclaré qu'il nommerait le même bureau dont la majorité appartient à la droite. On a, en outre, convenu de marcher d'accord avec la droite dans les questions constitutionnelles, malgré la vive opposition de M. Target. Ce dernier aurait voulu que le centre droit attendît que les événements eussent pris une tournure, avant d'adopter une ligne de conduite.

Vers quatre heures de l'après-midi, l'extrême gauche s'est réunie. Elle était probablement au courant des dispositions favorables pour elle qui venaient de prévaloir à l'insistance de M. Ricard. Les membres de l'extrême gauche paraissent fort animés et l'on croit avoir entendu dire à quelques-uns d'entre eux qu'il fallait en finir. On ignore ce qu'ils ont décidé.

Les questions financières commencent à préoccuper la Chambre, et tous les résultats connus condamnent de plus en plus le système de M. Thiers. Pour les impôts nouveaux, le gouvernement prévoyait une déception pendant le 1^{er} trimestre, à cause des approvisionnements anticipés qu'avait faits le commerce. Mais on ajoutait que le 2^e trimestre se relèverait et donnerait même une augmentation, le stock devant être épuisé avant les trois mois. Le rapport du ministre des finances avoue, au contraire, aujourd'hui, que le 4^e trimestre a donné 39 millions de déficit et le 3^e trimestre 49 millions de déficit. Ces chiffres ne sont même pas définitifs. Les premiers députés qui ont vu le rapport ministériel, affirment aujourd'hui, que le déficit total, au lieu d'être de 88 millions en tout, monterait déjà à 110 millions. Pour les anciens impôts dont les tarifs ont été augmentés, la fausseté du système de M. Thiers devient encore plus évidente. Il pressentait que pendant le 4^e trimestre, le bénéfice du Trésor serait minime parce que la hausse des prix ralentirait la consommation; mais qu'au trimestre suivant, on en prendrait son parti, et que le bénéfice du Trésor serait énorme. En fait, le 4^e trimestre a donné 4 millions d'augmentation dans les produits. Le 2^e trimestre a donné 22 millions de diminution.

L'arrestation de l'archevêque et le massacre des martyrs ont également inspiré à Mme la marquise de Suffray de beaux vers où débordent l'indignation et le sentiment religieux.

DE SAINT-CHÉRON.

P. S. — Bourse très-agitée et mauvaise. Les spéculateurs qui prétendaient connaître le message ne s'attendaient pas à lui voir produire une bonne impression. Les lettres de Londres font pressentir que demain la Banque de cette ville portera son escompte à 8 0/0. Le change sur Londres augmente considérablement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 30 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président remercie l'Assemblée de la nouvelle marque de confiance qu'elle lui a décernée; il ajoute qu'il fera tous ses efforts pour continuer de la mériter par son dévouement à l'Assemblée nationale et au pays.

La parole est ensuite donnée au président de la République.

M. Thiers monte à la tribune et prend la parole au milieu du plus profond silence.

(Voir plus haut le Message.)

M. Hervé de Saisy rappelle qu'il a déposé une proposition d'appel au peuple, et qu'il faut que la forme de gouvernement entre par la grande porte et non par l'escalier de service.

M. de la Rochefoucauld proteste en son nom et en celui de plusieurs de ses collègues contre le Message.

M. de Kerdel dépose une proposition tendant à faire nommer une commission pour préparer une réponse. (Applaudissement à droite.)

M. Thiers déclare qu'il est prêt à s'incliner, mais qu'il croit avoir exprimé les sentiments de la majorité, de la vraie majorité. (Applaudissements à gauche.) Puis il s'associe à la proposition de Kerdel. L'urgence sur la proposition Kerdel est déclarée.

La séance est levée à 4 heures 45 minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Directeur des douanes vient d'adresser la lettre suivante à la Chambre de Commerce de Roubaix:

Lille, 13 novembre 1872.

Monsieur le président,

Mon administration, sans renoncer au droit qu'elle tient de la loi et qu'elle entend faire revivre si la nécessité en est reconnue, exempte provisoirement du passavant dans le rayon les fils et tissus divers, ainsi que les laines peignées ou teintes.

Ces articles doivent être supprimés de la nomenclature dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre un exemplaire le 31 octobre dernier.

Aggréé, etc.

Le Directeur, CABANES.

M. le préfet du Nord vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets et maires du département:

Lille, le 7 novembre 1872.

Messieurs,

Aux termes de la nouvelle loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement, le remplacement sera supprimé d'une manière absolue à partir du 1^{er} janvier 1873.

J'ai l'honneur de vous transmettre

dernier devra être dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.

Pour les militaires présents au corps qui, par suite des dispositions du troisième alinéa de l'article 75 de la loi précitée du 27 juillet 1872, peuvent être admis au volontariat d'un an, leur demande, sur papier libre, devra être transmise par les conseils d'administration au préfet du département où ils sont en garnison. Ils n'auront à y joindre qu'un état signalétique et de services.

Les candidats auront soin d'indiquer dans leur demande la série où ils désirent être classés (agriculture, industrie ou commerce).

Les instructions ultérieures feront connaître l'époque à laquelle commenceront les examens, ainsi que la quotité du versement que devront opérer les engagés conditionnels d'un an.

Les bases sur lesquelles vont être réorganisés les différents corps de sapeurs-pompiers en France sont arrêtées. Voici les mesures qui seront prises, dit-on:

Une circulaire sera envoyée aux préfets pour leur demander de transmettre, dans le plus bref délai, tous les renseignements qui pourront servir à arrêter les bases de cette réorganisation; notamment en ce qui est du mode de nomination des officiers.

En outre, les attributions des corps de sapeurs-pompiers recevront un accroissement considérable; ils seront incorporés dans la réserve et chargés du maintien de l'ordre dans toutes les villes dépourvues de garnison.

Enfin, il sera accordé aux sapeurs-pompiers astreints de cette façon à un service tout militaire, des indemnités d'habillement et de déplacement pour les revues et les grandes manœuvres; la remise de la taxe personnelle et de la prestation sera naturellement abolie.

La police est à la recherche d'un employé d'une importante maison de banque de Lille, le *Credit du Nord*, accusé de nombreuses escroqueries et de faux en écritures.

Ce jeune homme, avec ses modestes appointements de 1,200 fr. vivait joyeusement, ne se refusait aucun luxe, était abonné au théâtre, et courait toute la soirée les cafés avec ses camarades qui s'égayaient à ses frais.

Quand on l'interrogeait, il répondait négligemment qu'il recevait de sa famille une pension assez importante.

Le moyen qu'il employait pour se créer des ressources était des plus simples. Il était parvenu à imiter la signature d'un client de la maison à laquelle il appartenait, et quand celui-ci, pour s'épargner une course, lui remettait un bordereau, il y ajoutait d'autres effets qu'il créait lui-même.

Cette manœuvre, dit l'*Echo du Nord*, réussit assez longtemps, et l'employé fut toujours assez habile pour déguiser à temps sa fraude.

Cependant la situation ne pouvait indéfiniment se prolonger ainsi; il le comprit si bien qu'hier même, au moment où ses manœuvres étaient découvertes, il prenait la fuite. On croit qu'il a gagné le territoire belge.

Le vendredi 15 de ce mois, il y aura éclipse partielle de lune, visible dans notre région.

En voici les phases, d'après l'Annuaire du Bureau des longitudes:

Entrée de la lune dans la pénombre à trois heures onze minutes du matin; entrée dans l'ombre à cinq heures onze; milieu de l'éclipse, cinq heures vingt-neuf, sortie de l'ombre à cinq heures quarante-six; sortie de la pénombre à sept heures quarante-six.

La grandeur de l'éclipse sera 0,02, le diamètre de la lune étant 1.

Un bon avis en passant à nos lec-

kels et H. Bauduin, à Werwicq-Sud, blanchisserie.

Coopérateurs. — Médailles de bronze. — Hippolyte Wable, contre-maître chez M. Mahieu-Delangre, à Armentières. Florimond Marie, contre-maître de la maison Henri Deren, id.

Voici le signalement des nommés Adolphe et Henri Demarque, qui ont disparu du domicile de leurs parents, à Tourcoing, depuis le 29 octobre dernier:

Adolphe. — Agé de quatorze ans, très-petit pour son âge, figure ronde, yeux bleus, cheveux châtain; il était vêtu, lorsqu'il a quitté ses parents, d'un pantalon marron, d'une blouse bleue, chaussé de sabots, coiffé d'une casquette avec pattes à rabattre sur ses oreilles.

Henri, douze ans, un peu plus petit que son frère, figure ronde, yeux bleus, cheveux châtain; vêtu d'un pantalon noir, d'un patetot de drap gris, coiffé d'une casquette semblable à son frère, également chaussé de sabots.

L'un et l'autre sont sans papiers.

MM. les maires et les personnes qui pourraient fournir quelques indications sur la direction prise par ces deux enfants ou sur le lieu de leur séjour, sont priés de les faire parvenir à la Préfecture, 1^{re} division, 2^e bureau.

AFFAIRE CASPER

Longtemps avant l'ouverture de l'audience, la foule remplit la salle des Pas-Perdus, et des factionnaires empêchent les curieux d'approcher des fenêtres qui, de cette salle d'attente, donnent jour sur la salle d'audience.

Enfin, à onze heures un quart, les portes s'ouvrent et l'auditoire est promptement envahi. Il y a beaucoup de curiosité pour voir et entendre M^e Lachaud qui va défendre le prévenu.

M. PARENTY préside. Il a pour assesseur MM. Casaty et Longeville.

M. MARION, substitut, occupe le siège du ministère public. M^e Lachaud, accompagné de M^e Bourdon, du barreau de Lille, est au banc de la défense. M^e Alard, de Douai, assisté de M^e Desrousseaux, avoué à Lille, représente l'Etat, qui se porte partie civile.

Dix-sept témoins à charge sont assignés. Parmi eux nous remarquons: le commandant Perrinon, président de la commission de vérification des fournitures militaires pendant la guerre, et M. Leroux, membre de cette même commission, puis MM. Montaudon, Boissonnet et Magin, intendants militaires; Corréaux, commissaire de police; Ravel, Dufour et Assoignon, experts cordonniers, et enfin M. Esenbaut, employé à la banque le Crédit Agricole.

Il y a cinq témoins à décharge: MM. Merriman, Clack, négociants anglais, Dubois, Richard et Moriset.

Les débats s'ouvrent sur un exposé de l'affaire par le ministère public qui se borne à faire un historique de la question.

M. Casper, négociant à Londres, est prévenu de fraude en matière de fournitures militaires.

En 1871, au mois de janvier, il fut arrêté sous la même inculpation. Des souliers de troupe livrés par lui contenaient, au lieu du cuir, du carton dans les semelles.

Pour son excuse, M. Casper dit alors qu'il n'avait été qu'un intermédiaire entre des fabricants anglais et l'administration française. De plus un type, qui devait lui servir de modèle, était aussi de qualité détestable. Bref, une ordonnance non-lieu intervint et il fut remis en liberté.

Aussitôt, ce négociant, ne voulant sans doute pas rester sous le coup d'un soupçon de fraude, sollicita une nouvelle enquête et c'est de cette enquête qu'est sorti le procès actuel.